



BP 1156
PEYRENS
11491 CASTELNAUDARY CEDEX
Tél : 04 68 60 40 02
Fax : 04 68 60 46 38

CERTIFICAT d'isolation Thermique 2015

Résistance thermique additionnelle **R** obtenue par l'ensemble volet plus lame d'air à condition de respecter un jeu périphérique inférieur ou égal à 8 mm

Type de volet	Matière	Résistance thermique additionnelle R en m ² K/W
Volet plein épaisseur 27 mm (ATZ, ATB, ATR, STZ, STB, TR27, TRZ, Dauphinois)	Sapin du nord blanc	0,30
	Bois exotique rouge	0,25
Volet plein épaisseur 32 mm (CB et CBZ)	Sapin du nord blanc	0,30
	Bois exotique rouge	0,25
Volet à lames croisées et lames croisées PROVENCE épaisseur 47 mm	Sapin du nord blanc	0,43
Volet CTBX épaisseur 35 mm	Contreplaqué OKOUMÉ	0,32
Volet TRADI épaisseur 24 mm	PVC	0,32
Volet CONFORT épaisseur 24 mm	PVC	0,34
Volet CONFORLUX [®] épaisseur 28 mm	PVC	0,35
Volet à cadre soudé épaisseur 34 mm sauf version ajourée	PVC	0,32
Volets aluminium isolés 27 mm aspect lames verticales	Aluminium isolé	0,28

Les valeurs ci-dessus sont données à partir de calculs effectués par le CSTB
(Rapport N° DER/HTO 2008-014-BB/LS) du 25/01/2008

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, peuvent être concernés par le crédit d'impôt :
les "volets isolants caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par
l'ensemble volet-lame d'air ventilée supérieure à 0,22 m² K/W "

Tous les volets ne figurant pas dans la présente liste ont un coefficient R inférieur à la valeur
requisse pour pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt.